|  |
| --- |
| **MARCHE PUBLIC DE SERVICES**  **Marché n° 2024060**  **REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)**  **Le pouvoir adjudicateur :**  CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L’IMAGE ANIMEE (CNC)  291 boulevard Raspail  75675 Paris cedex 14  **Objet du marché :**  Travaux de sous-titrage et d’accessibilité d’œuvres cinématographiques et audiovisuelles et réalisation des prestations associées.    **Date limite de remise des plis :**  **10/03/2025**  **à 19h00**  **Attention : les plis doivent obligatoirement être remis par voie électronique**  **ANNEXES :**   * Annexe 1 : Exigences relatives à la signature électronique * Annexe 2 : Cas des candidats établis en France * Annexe 3 : Cas des candidats non établis en France * Annexe 4 : Cadre de mémoire technique (CMT) * Annexe 5 : Détail quantitatif estimatif (DQE) * Annexe 6 : Questionnaire environnementale |

**SOMMAIRE**

[Article 1. Acheteur public 4](#_Toc189566080)

[Article 2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHE 4](#_Toc189566081)

[2.1. Objet du marché 4](#_Toc189566082)

[2.2. Allotissement 4](#_Toc189566083)

[2.3. Forme et montant du marché 4](#_Toc189566084)

[2.4. Durée du marché 4](#_Toc189566085)

[2.5. Procédure de passation 4](#_Toc189566086)

[Article 3. Retrait du dossier de consultation 4](#_Toc189566087)

[Article 4. Contenu du dossier de consultation (DCE) 4](#_Toc189566088)

[Article 5. Modifications du dossier de consultation 5](#_Toc189566089)

[Article 6. Echanges avec les candidats 5](#_Toc189566090)

[6.1. Renseignements complémentaires 5](#_Toc189566091)

[6.2. Autres communications 5](#_Toc189566092)

[Article 7. Modalites de presentation des reponses 5](#_Toc189566093)

[7.1. Langue 5](#_Toc189566094)

[7.2. Groupement d’entreprises 5](#_Toc189566095)

[7.3. Options 6](#_Toc189566096)

[7.4. Variantes 6](#_Toc189566097)

[7.5. Signature des documents 6](#_Toc189566098)

[7.6. Délai de validité des offres 6](#_Toc189566099)

[Article 8. Modalités de remise des plis 6](#_Toc189566100)

[8.1. Contenu des plis 6](#_Toc189566101)

[8.2. Mode de transmission des plis 6](#_Toc189566102)

[8.3. Date et heure limites de remise des plis 6](#_Toc189566103)

[8.4. Remise des plis par voie électronique 6](#_Toc189566104)

[8.4.1. Utilisation du profil d’acheteur du CNC 6](#_Toc189566105)

[8.4.2. Copie de sauvegarde 7](#_Toc189566106)

[8.4.3. Formats de fichiers 7](#_Toc189566107)

[8.4.4. Présentation et organisation des dossiers remis par voie électronique 8](#_Toc189566108)

[8.4.5. Références horaires utilisées 8](#_Toc189566109)

[Article 9. Documents à remettre par les candidats 9](#_Toc189566110)

[9.1. Dossier relatif à la candidature 9](#_Toc189566111)

[9.1.1. Contenu du dossier de candidature 9](#_Toc189566112)

[9.1.2. En cas de co-traitance 10](#_Toc189566113)

[9.1.3. En cas de sous-traitance 10](#_Toc189566114)

[*9.2.* Clause Diversité et Egalité 10](#_Toc189566115)

[9.3. Dossier relatif à l’offre 11](#_Toc189566116)

[Article 10. Analyse des réponses 11](#_Toc189566117)

[10.1. Examen des candidatures 11](#_Toc189566118)

[10.2. Examen des offres 11](#_Toc189566119)

[10.2.1. Offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables 11](#_Toc189566120)

[10.2.2. Pondération des critères 11](#_Toc189566121)

[Article 11. Attribution du marché public 13](#_Toc189566122)

# Acheteur public

**Centre national du cinéma et de l’image animée (CNC)**

Service du Budget – Département achats & marchés

291 boulevard Raspail

75675 Paris cedex 14

# CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHE

## Objet du marché

Le présent marché porte sur la réalisation de travaux de sous-titrage et d’accessibilité d’œuvres cinématographiques et audiovisuelles et sur la réalisation de prestations associées.

## Allotissement

Le marché n’est pas alloti.

## Forme et montant du marché

Le marché prend la forme d’un accord-cadre mono attributaire, exécuté à bons de commande, sans minimum, et avec un maximum fixé à 400 000 € HT, reconductions comprises

A titre informatif et non contractuel, le montant du marché est estimé à 350 000 € HT.

## Durée du marché

Le présent marché débute à sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il est ensuite tacitement reconductible 3 fois pour une durée de 12 mois à chaque reconduction.

## Procédure de passation

La procédure de consultation utilisée est celle de l’appel d’offre ouvert en application des articles L2124-2, R2124-1, R2124-2, R2131-16 et R2161-2 à R2161 5 du Code de la commande publique.

# Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement et en libre accès sur le profil d’acheteur du CNC, la plate-forme des achats de l’Etat « PLACE » : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le CNC, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .pdf, et/ou .rtf, et/ou les fichiers compressés au format ZipR (.zip) ainsi que les .doc et .xls.

# Contenu du dossier de consultation (DCE)

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

* L’acte d’engagement (AE – Formulaire ATTRI1) et ses annexes financières :
* Annexe 1 : « Bordereau des prix unitaires (BPU) et Détail Quantitatif Estimatif (DQE) ».
* Le présent règlement de la consultation (RC) et ses annexes :
* Annexe 1 : Exigences relatives à la signature électronique ;
* Annexe 2 : Cas des candidats établis en France ;
* Annexe 3 : Cas des candidats non établis en France ;
* Annexe 4 : Cadre de mémoire technique (CMT).
* Annexe 5 : Détail quantitatif et estimatif (DQE) ;
* Annexe 6 : Questionnaire environnementale.
* Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe :
* Annexe 1 : Questionnaire Egalité et diversité.
* Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
* Annexe 1 : Règles de nommage des DCP ;
* Annexe 2 : Normes CST de sous-titrages SME ;
* Annexe 3 : Charte de sous-titrages SME et AD.
* Les formulaires DC1, DC2, et DC4 ;
* Les notices explicatives des formulaires DC1, DC2 et DC4 ;
* Un modèle d’attestation relatif à l’emploi des travailleurs étrangers.

# Modifications du dossier de consultation

Des modifications de détail peuvent être apportées par le CNC au dossier de consultation, au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des plis.

Le CNC informe les candidats dans des conditions respectueuses du principe d’égalité.

Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l’étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, les dispositions du présent article sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

# Echanges avec les candidats

## Renseignements complémentaires

Afin de maintenir une stricte égalité entre les candidats tout au long de la procédure, il n’est répondu par téléphone qu’aux questions élémentaires.

Toute question relative à la présente consultation doit être transmise obligatoirement par le biais de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du CNC à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les demandes de renseignements complémentaires doivent être adressées au plus tard neuf (9) jours avant la date limite de remise des plis**.**

Une réponse est donnée via la plateforme de dématérialisation des marchés publics du CNC, au plus tard, six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des plis, à tous les candidats ayant retiré un dossier de consultation via la plateforme.

* + **Pour les renseignements d’ordre administratif uniquement :**

Département des achats et marchés

Tél : 01.44.34.37.74

Courriel : [marchespublics@cnc.fr](mailto:marchespublics@cnc.fr)

## Autres communications

Les notifications et communications durant la consultation peuvent s’effectuer selon les modalités définies par le CNC via la plateforme de dématérialisation des marchés publics du CNC ou sous la forme de télécopie, courrier électronique, courrier postal.

# Modalites de presentation des reponses

## Langue

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l’appui de l’offre doivent être rédigés en français. Il en est de même pour les correspondances, factures, modes d'emploi et autre.

Les documents dans une autre langue doivent être accompagnés d’une traduction en français.

## Groupement d’entreprises

En application des articles R. 2142-19 à R. 2142-27 du Code de la commande publique, les candidats peuvent présenter leur offre sous forme de groupement conjoint ou solidaire.

En application de l’article R. 2142‑24 du Code de la commande publique, un mandataire doit être désigné, quelle que soit la forme du groupement. En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement.

En application de l’article R. 2142-21 du Code de la commande publique, un même candidat ne peut pas agir à la fois :

* en qualité de candidat individuel et de membre d’un ou plusieurs groupements ;
* en qualité de membre de plusieurs groupements.

En application de l’article R. 2142-26 du Code de la commande publique, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché public, à l’exception de l’hypothèse mentionnée au même article.

## Options

Le présent marché ne comporte pas d’options.

## Variantes

Le présent marché n’autorise pas les variantes.

## Signature des documents

**Au stade de la remise des plis, les candidats n’ont pas l’obligation de signer leurs documents**. Ils sont néanmoins vivement encouragés à le faire dans les conditions suivantes :

En cas de remise des offres par voie dématérialisée ou sur un support électronique, les candidats sont invités à :

* signer électroniquement leurs documents ;
* utiliser l’outil de signature du profil d’acheteur du CNC.

Pour être valide, la signature électronique des documents est effectuée dans les conditions définies en annexe 1 au présent RC.

## Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Le délai susvisé s’applique également à toute nouvelle offre remise dans le cadre d’éventuelles négociations.

# Modalités de remise des plis

## Contenu des plis

Les plis des candidats doivent contenir les éléments relatifs à la candidature ainsi que ceux relatifs à l’offre, tels que définis à l’article 9 du présent RC.

## Mode de transmission des plis

**Le pli du candidat** (comprenant les documents relatifs à leur candidature et leur offre) **doit être remis par voie électronique.**

## Date et heure limites de remise des plis

Chaque pli doit parvenir au CNC **avant la date et l’heure limite de réception indiquées en page de garde.** Les plis réceptionnés après la date et l’heure limite ne seront pas retenus.

## Remise des plis par voie électronique

* + 1. Utilisation du profil d’acheteur du CNC

Le pli du candidat est déposé sur la plateforme dématérialisée : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

**Le pli ne peut en aucun cas être transmis par télécopie, par messagerie électronique ou sur un autre site.**

|  |
| --- |
| L’attention des candidats est attirée sur le fait que :   * Les délais de transmission par voie électronique peuvent prendre plusieurs heures en fonction de la taille des fichiers. Il est ainsi recommandé au candidat d’anticiper ce délai de transmission, la plateforme de dématérialisation rejetant toutes offres arrivées hors délai à la seconde près. * Les documents scannés doivent présenter une définition suffisante pour en garantir la lisibilité. |

* + 1. Copie de sauvegarde

1. **Remise de la copie de sauvegarde**

Parallèlement à l’envoi électronique de leurs plis électroniques, les candidats peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde, dans les conditions fixées par l’arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde. Cette copie de sauvegarde doit être transmise dans le même délai que celui prescrit à l’article 8.3 « Date et heure limites de remise des plis ». La copie de sauvegarde peut être :

* Sur support physique électronique (cédérom, DVD Rom, clé USB) ;
  + *Dans ce cas, les documents figurant sur ce support peuvent être signés électroniquement dans les conditions prévues à l’annexe 1 « Signature électronique »*
* Ou bien sur support papier.
  + *Dans ce cas, les documents figurant sur ce support peuvent être signés en original*

Cette copie est transmise sous pli scellé à l’adresse figurant à l’article 1 du présent RC et comporte obligatoirement les mentions suivantes :

|  |
| --- |
| **Copie de sauvegarde**  **Procédure n° 2024060**  **Sous-titrage** |

Les copies de sauvegarde peuvent être déposées du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.

1. **Ouverture de la copie de sauvegarde**

Conformément à l’arrêté précité, la copie de sauvegarde peut être ouverte :

* Lorsqu’un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans les documents relatifs à la candidature ou relatifs à l’offre transmise par voie électronique ;
* Ou lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

|  |
| --- |
| Il est fortement recommandé aux candidats d'adresser cette copie de sauvegarde, car elle n'engendre pas de réel surcoût ni charge de travail supplémentaire et permet de parer à toute éventualité. |

* + 1. Formats de fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .zip, .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html. Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

* Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ;
* Macros ;
* ActiveX, Applets, scripts, etc.

### Présentation et organisation des dossiers remis par voie électronique

|  |
| --- |
| Pour faciliter et assurer l’efficacité de la dématérialisation de la consultation, il est demandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :   * Enregistrer sous la forme d’un fichier.Zip l’ensemble des documents relatifs à la candidature et à l’offre pour l’ensemble des lots ; * Nommer les fichiers selon les modalités suivantes :   + Pour le fichier Zip : ***2024060.nom du candidat (sans accent).zip***   + Constituer un dossier comprenant :     - * Candidature       * Offre   + Pour chaque pièce inclus dans le fichier : ***2024060.nom du candidat (sans accent).Nom de la pièce (dc1, dc2etc).extension*** * Utiliser les mêmes formats numériques et mêmes versions logicielles que ceux qui ont été téléchargés (à ce titre il est notamment demandé de fournir un équivalent au format .PDF des éventuels fichiers Microsoft Project (.MPP) ; * Pour les enveloppes dont les poids de fichier sont importants, prévoir un délai nécessaire pour la transmission électronique ; * Dans l’hypothèse où les candidats prévoient d’insérer dans le « dossier candidature » ou dans le « dossier offre » des documents qui ne sont pas des fichiers informatiques, ils doivent les scanner avec une définition adaptée à la fois à la lisibilité et au poids de l’image obtenue. |

Le non-respect du présent article n’entraîne pas le rejet des candidatures et/ou des offres.

* + 1. Références horaires utilisées

La transmission des documents fait l'objet d'un accusé de réception électronique envoyé à l'adresse électronique fournie lors de son enregistrement par le candidat. La date et l'heure qui sont utilisées par le dispositif d'horodatage proviennent du site de dépôt.

Le CNC ne peut être tenu responsable des dommages, troubles et autres, directs ou indirects qui pourraient résulter de l’usage lié au fonctionnement du site utilisé dans le cadre de la dématérialisation des procédures.

# Documents à remettre par les candidats

Il est souhaité que le candidat remette ses documents dans une version informatique exploitable de type **WORD, PDF, POWER POINT ou EXCEL** ou équivalent.

Les candidats n’ont pas l’obligation de signer électroniquement les documents de leur candidature et de leur offre mais sont vivement encourager à le faire s’ils le peuvent.

*(NB : Se référer à l’article 7.5 et à l’annexe 1 du présent RC concernant les conditions de validité de la signature électronique).*

## Dossier relatif à la candidature

### Contenu du dossier de candidature

Pour chacun des lots, la candidature comprend les documents suivants :

1. **Le formulaire DC1,** joint au DCE, dûment complété, (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ou l’ensemble des renseignements demandés dans ce formulaire, notamment :

* Une lettre de candidature mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître tous les membres du groupement ;
* Une déclaration sur l’honneur du candidat individuel, et le cas échéant de chaque membre du groupement, pour justifier qu’il n’entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique ;

1. Pour le candidat et, le cas échéant, chaque membre du groupement : **le formulaire DC2,** joint au DCE, dûment complété, ou l’ensemble des renseignements demandés dans ce formulaire dont :

* Le chiffre d’affaires sur les trois derniers exercices disponibles ou équivalent, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique ;
* Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ou équivalent ;
* Une liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années en rapport avec l’objet du marché indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

1. En cas de sous-traitance : **le candidat peut appliquer les dispositions de l’article 9.1.3 du présent RC** ;

Dans la mesure où ils seront nécessaires à l’attribution du marché public (cf. article 12 du RC), le candidat est également invité à remettre, dès le dépôt de son pli, les documents suivants :

1. Un **extrait k-bis** ou un extrait du registre professionnel sur lequel le candidat est inscrit ;
2. Une **attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle** en cours de validité ;
3. Les **attestations fiscales et sociales** dont le détail figure en annexe 2 et 3 du présent RC ;
4. Un **RIB**;
5. **La liste nominative des travailleurs étrangers**, employés par l'entreprise et soumis à autorisation de travail **ou une attestation de non-emploi de salariés étrangers** selon la situation ;
6. Le cas échéant, les documents attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (par exemple : extrait Kbis et délégation de signature...) ;
7. Le cas échéant, les habilitations du mandataire par les membres du groupement ;

Tous les éléments peuvent être fournis au moyen d’un document unique de marché européen (DUME) le cas échéant.

Les notices explicatives des documents DC1, DC2, DC4 et ATTRI1 sont jointes au DCE.

* + 1. En cas de co-traitance

**Dans le cadre d’un groupement :**

* Chaque membre doit fournir :
  + - **Un formulaire DC2** ou l’ensemble des renseignements demandés dans ce formulaire (éléments visés au 2 de l’article 9.1.1 du RC) ;
    - **Le cas échéant, un formulaire DC1** si le formulaire DC1 remis par le candidat ne comporte pas la désignation du membre du groupement (cf. point E de la notice explicative du formulaire DC1).
* Chaque membre est invité à fournir à la remise des plis :
  + - Les documents attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager les membres du groupement (par exemple, extrait Kbis et délégation de signature) ;
    - Les habilitations du mandataire par les membres du groupement.
    1. En cas de sous-traitance

Si un candidat ou le membre d’un groupement d’opérateurs souhaite que les capacités de ses sous- traitants soient prises en compte pour apprécier ses capacités professionnelles, techniques et financières, il doit :

1. **Justifier des capacités de son sous-traitant**par tout moyen,et notamment **en remettant un formulaire DC2** comportant l’ensemble des éléments demandés au point 2) de l’article 9.1.1 du RC.
2. **Apporter la preuve qu’il disposera des capacités de son sous-traitant** pour l’exécution du Marché public par tout moyen, et notamment en :
   * Remplissant la partie G du formulaire DC2 pour chacun de ses sous-traitants ;
   * Remettant un formulaire DC4, dûment complété et signé, pour chacun de ses sous-traitant.

## Clause Diversité et Egalité

Dans le cadre de sa candidature au double label « Diversité » et « Egalité », le CNC s’est engagé à mettre en œuvre des actions, procédures et outils au sein de ses procédures internes afin de garantir l’égalité de traitement de ses personnels et progresser en matière d’égalité entre les femmes et les hommes.

Des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des discriminations ont été engagées auprès de l’ensemble du personnel, en ciblant plus particulièrement les encadrants et le service des ressources humaines. Le CNC met également en place des actions de prévention et de lutte contre les comportements sexistes et les violences faites aux femmes et des dispositifs de contrôle de la politique de rémunération.

En parallèle des actions internes qu’il met en en œuvre, le CNC souhaite impliquer ses différents partenaires, dont ses fournisseurs, dans la prise en compte de ces problématiques. Le CNC a ainsi choisi d’en faire une composante de sa politique d’achats responsables et de mobiliser ses fournisseurs sur ces enjeux.

Dans ce cadre, les candidats sont invités à remplir le questionnaire « Egalité et diversité » joint au DCE lors du dépôt de leur offre.

S’ils le souhaitent, les candidats peuvent en complément proposer tout élément permettant d’enrichir leur offre sur ces aspects sociaux.

## Dossier relatif à l’offre

Il est souhaité que le candidat remette ses documents dans une version informatique exploitable de type **WORD, PDF, POWER POINT, EXCEL** ou équivalent.

**L’offre comprend obligatoirement les pièces suivantes, dûment complétées :**

1. **L’annexe 1** à l’acte d’engagement : **Bordereau des prix unitaires (BPU)**, dument complétée et en format Excel ou équivalent :
2. **L’Annexe 5 au règlement de la consultation (RC) : Détail Quantitatif Estimatif (DQE) ;**
3. **Le cadre de mémoire technique (CMT)** dûment renseigné (cf. **annexe n°4 au règlement de la consultation (RC).**

Le candidat est également invité à remettre les pièces suivantes :

* **L’acte d’engagement dument complété ;**
* **En cas de sous-traitance :** le candidat et le cas échéant, chaque membre du groupement, est invité à remettre en même temps que l’offre, le formulaire DC4, joint au DCE, dûment complété et signé, pour chaque sous-traitant auquel le candidat ou un membre du groupement souhaite confier une partie de l’exécution du Marché public.

# Analyse des réponses

## Examen des candidatures

Les candidats dont la candidature est jugée irrecevable, au sens de l’article R2144-7 du Code de la commande publique, sont éliminés.

Les candidatures sont appréciées au regard des éléments produits par le candidat à l’article 9.1 du présent RC, à savoir :

* Au titre de la capacité technique et professionnelle : les effectifs ;
* Au titre de la capacité économique et financière : les chiffres d’affaires ou équivalent.

Le CNC qui constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes se réserve le droit de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié en application de l’article R2144-2 du Code de la commande publique ou dans le cadre des négociations.

## Examen des offres

### Offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables

Les candidats ayant déposé une offre inappropriée, irrégulière ou inacceptable, au sens des articles L2152-2 à L2152-4 du Code de la commande publique sont éliminées. Le CNC se réserve le droit de demander à tous les soumissionnaires concernés de régulariser leurs offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu’elles ne soient pas anormalement basses.

### Pondération des critères

Conformément à l'article R2152-6 du Code de la commande publique, les offres sont classées par ordre décroissant en application des critères d’attribution définis par le CNC.

Pour attribuer le marché public au soumissionnaire ou, le cas échéant, aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le CNC se fondera sur les critères définis en page suivante.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **CRITERES** | **PONDE-RATION** | **APPRECIATION DU CRITERE** | **DOCUMENTS SERVANT DE BASE A L’ANALYSE** |
| **Prix** | **40%** | Ce critère sera apprécié sur la base montant total estimatif sur toute la durée du marché en € TTC sur la base du DQE. | **BPU et DQE** |
| **Équipe** | **10%** | Ce critère sera apprécié notamment au regard :   * de l’expertise de l’équipe dédiée (expérience et qualifications) dans les domaines suivants :   + Fabrication des sous titres de traduction   + Transcription   + Fabrication de sous-titres SME   + Sous-titres électroniques   + Doublage   + Audiodescription * Les modalités de sélections des professionnels extérieurs dans les domaines suivants :   + Traduction   + Rédaction de sous-titres SME   + Doublage   + Audiodescription | **CMT** |
| **Méthodologie** | **30%** | Ce critère sera apprécié sur la base de :   * Des modalités de traitement des commandes en matière de :   + Fabrication des sous titres de traduction   + Transcription   + Fabrication de sous-titres SME   + Sous-titres électroniques   + Doublage   + Audiodescription * Des modalités de traitement des commandes groupées d’audiodescription et SME | **CMT** |
| **Délais** | **10%** | Ce critère sera apprécié sur la base des délais d’exécution en urgence et des délais d’exécution des commandes groupés suivants :   * Fabrication des sous titres de traduction * Transcription * Fabrication de sous-titres SME * Sous-titres électroniques * Doublage * Audiodescription * Commande groupée - ST SME * Commande groupée - Audiodescription | **CMT** |
| **Environnement** | **10%** | Ce critère sera apprécié sur les actions et engagements écoresponsables du candidat en matière de réduction de la consommation énergétique liées à la réalisation des prestations | **CMT** |

1. **Attribution du marché public**

S’il ne les a pas produits lors de la remise de son pli, le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir dans un délai fixé dans le courrier l'informant que son offre est susceptible d'être retenue, les justificatifs et moyens de preuve suivants, justifiant qu’il n’entre pas dans un des cas d’interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du Code de la commande publique ainsi que le cas échéant, les pièces prévues aux articles R1263-12, D8222-5 ou D8222-7 ou D8254-2 à D8254-5 du Code du travail et attestation d’assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Le candidat sera également invité à signer son acte d’engagement, dans le cas où celui-ci n’aurait pas été signé lors de la remise des offres.

Le candidat devra produire les documents attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat.

En cas de groupement, le mandataire devra produire un document d’habilitation signé par les autres membres du groupement justifiant de sa capacité à intervenir en leur nom et pour leur compte.

Si le candidat est un groupement, la demande du pouvoir adjudicateur sera adressée au mandataire qui devra présenter les pièces exigées pour l’ensemble des membres du groupement dans le délai indiqué au présent article.

A défaut de transmission de ces documents dans le délai indiqué par le CNC, la candidature du soumissionnaire est rejetée.

Dans ce cas, le CNC se réserve le droit de solliciter le soumissionnaire dont l’offre a été classée immédiatement après la sienne pour produire les documents nécessaires. Au besoin, cette procédure peut être reproduite tant qu’il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n’ont pas été écartées au motif qu’elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Après signature de l’acte d’engagement par le représentant du CNC, le Marché public est notifié au Titulaire, conformément aux dispositions de l’article R2182-4 du Code de la commande publique.